



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 20 septembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Christophe CHEVRIAU
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Alain DE MACEDO.
M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. François HELIE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Louise MARIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT Suppléé par M. Alain DE MACEDO
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par M. Christophe CHEVRIAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE..

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage à ENEDIS pour la pose de fourreaux et regards en tranchée commune

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution électrique et de gestionnaire des réseaux d'éclairage public et de fibre, Dijon Métropole souhaite poser les fourreaux nécessaires au pilotage de ses installations conjointement aux travaux Enedis de renforcement du réseau HTA, confiés par contrat de concession à l'opérateur.

Selon les termes de la Loi de juillet 85 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, Dijon Métropole a la possibilité de déléguer tout ou partie de sa maîtrise d'ouvrage, dans l'intérêt de la collectivité.

L'objet de cette convention est de définir les termes administratifs, techniques et financiers autorisant la délégation à Enedis de la pose d'un fourreau et de ses chambres, conjointement à ses travaux de pose de la ligne HTA entre le poste Gastinel et le poste source Lavoisier, travaux du concessionnaire destinés à boucler le réseau HTA de Dijon Métropole.

Ces travaux permettront à la collectivité de disposer d'un fourreau sur près d'un kilomètre pour le pilotage de ses installations urbaines, pour la somme de 32.050,80 €HT. Cette somme sera payée directement à l'entreprise choisie par Enedis pour la réalisation de ses propres travaux.

L'Ingénierie Enedis permettant cette opération s'élève à 2.243,55 €HT.

Ce projet de convention de délégation est annexé à la délibération.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Enedis pour la pose d'un fourreau avec chambres entre le poste HT Gastinel et le poste source Lavoisier annexé à la délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions définitives;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées au bénéfice de la réalisation de l'opération;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 19 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0